Synthèse 71ème session conférence des droits de l'Enfant – 13 et 14 janvier 2016

Le Zeugma & L'Iné – Florine Hausfater, Sandrine Ogé, Anna Finkel et Tristan Vartanian

Titre : La France et les droits de l'enfant : synthèse à l'ONU

« Vous avez une occasion en or, ne laissez pas une énième délégation venir dans dix ans pour relater

les mêmes réalités ! » c'est ainsi qu'un membre du Comité des droits de l'Enfant de l'ONU

souligne les enjeux de l'audition à laquelle nous avons assistée. En effet, le 13 et 14 janvier 2016,

l'ONU a organisé la 71_{ème} Conférence sur les droits de l'Enfant au Palais des Nations à Genève. En

1990, la France a ratifié la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (C.I.D.E.). Depuis, tous

les cinq ans, elle est appelée à comparaître devant le comité, afin de permettre un suivi de

l'application de cette convention.

La C.I.D.E. engage les États parties qui l'ont ratifiée à respecter un certain nombre de droits des

Enfants (toute personne âgée de 0 à 18 ans). Son article 12 prévoit que l'opinion des « enfants » soit

prise en compte. C'est pour cela que nous, quatre « enfants », journalistes jeunes de 17 ans, avons

été conviés par l'AEDE à assister à l'audition de notre pays. L'AEDE est un des collectifs qui a

remis un rapport alternatif au comité de l'ONU, pour compléter le rapport de l'État français. Ainsi,

le comité possède tous les éléments nécessaires pour avoir une vision globale de la situation des

enfants en France.

L'audition est composée de deux parties, le comité de l'ONU d'une part et la délégation française

d'autre part. Cette dernière est constituée entre autre de Madame Rossignol, Secrétaire d'État à la

famille, l'enfance, les personnes âgées et l'autonomie, ainsi que de nombreux experts rattachés à

différents ministères. Le comité des droits de l'Enfant est lui composé de deux principaux

rapporteurs, Madame Idrissi Ayoubi et Monsieur Cardona, soutenus par sept autres membres du

comité. La session est dirigée par Monsieur Mezmur qui en était le Président.

Les deux rapporteurs posent des questions tout au long de la session afin de mettre en lumière la

situation des enfants en France, dans le but de savoir si la convention est pleinement respectée.

Cette convention, adoptée en 1989, a été un bond en avant dans la lutte pour les droits de l'enfant :

ils ont alors été mondialement reconnus. Pour chaque pays l'ayant ratifié, c'est une promesse

théorique d'un certain nombre de droits pour les enfants comme celui à la vie, à la protection, ou

encore à ne subir aucune forme de discrimination. Les enfants sont des citoyens de notre société, et

ont, comme chacun, des droits et des obligations. Leur différence est surtout la vulnérabilité due à

leur âge, d'où le fait que la convention mette, entre autre, en avant leur sécurité.

La France devait donc rendre des comptes à l'ONU sur la situation des mineurs, que ce soit sur la législation ou – ce qui est plus complexe à vérifier – sur la situation réelle de ces derniers et l'efficacité des mesures gouvernementales. En effet, la France est un pays soumis à des attentes très exigeantes, comme la mettent en garde en début de session les rapporteurs. Son statut de pays développé possédant les moyens – notamment financiers – de mener des actions concrètes, sa réputation de « pays des Droits de l'Homme » ayant impulsé le mouvement des Lumières et sa puissance qui en fait un des pays les plus influents au monde lui donnent des responsabilités particulières, qu'elle se doit d'assumer pleinement. Ce rapport pluriannuel et l'audition qui l'accompagne interviennent de plus dans un contexte particulier : le changement de majorité politique semblait avoir soulevé quelques espoirs, notamment vis-à-vis de la situation des mineurs isolés étrangers. Pourtant, le fantôme des réfugiés plane au-dessus de l'audition, accompagné d'un autre, le spectre centrafricain*. Si la France possède un talent certain pour embrouiller son interlocuteur lorsqu'elle sait que sa réponse ne sera pas satisfaisante, elle semble aussi consciente de l'imperfection de la situation des mineurs dans certains cas et travaille sur de nouvelles législations et autres plans. Ainsi, son nouveau plan d'action éducatif pour l'égalité fille/garçon, donnant une suite au malheureusement très controversé ABCD de l'égalité, a été plusieurs fois abordé. Cependant, d'autres problèmes - dont certains soulevés par le rapport alternatif de l'AEDE - comme la scolarisation des enfants Roms ou le trop fort taux d'institutionnalisation des enfants atteints d'autisme ne semblent pas avancer dans leur résolution. Si l'on peut reconnaître au gouvernement des efforts envers les enfants, nous attendons encore la concrétisation de bon nombre de volontés, appliquées seulement dans les lois.

Bien que cette audition ait été une expérience plus qu'enrichissante pour nous en tant que jeunes directement concernés par les enjeux évoqués, elle soulève aussi un problème majeur. En effet, les discussions que nous avons eues avec les membres d'Agir Ensemble pour les Droits de l'Enfant et les problèmes spécifiques évoqués durant l'audition nous ont fait découvrir la situation d'extrême précarité dans laquelle vivent certains d'entre nous, dont nous n'avions parfois qu'une idée. Et c'est peut-être là une des problématiques majeures : certains jeunes dont la situation est pourtant urgente n'ont d'attention qu'à cette audition, ne sont entendus que dans les rapports alternatifs. La méconnaissance que nous avions de certains aspects des droits de l'enfant est assez symptomatique ; elle représente à la fois l'ignorance qui existe autour de la CIDE en France, mais aussi la sous-représentation - notamment médiatique - de certains enfants et jeunes rencontrant des obstacles

précis. De fait, l'incompréhension qui entoure la jeunesse réside en ce qu'elle est toujours abordée dans sa globalité, d'ailleurs très mal identifiée, et jamais dans sa diversité ni dans la multiplicité de son identité, unifiée par ce qui devraient être des droits identiques. En effet, pas plus qu'ils ne médiatisent les bons côtés - l'engagement, les projets - d'une jeunesse dont ils ignorent tout, les médias ne se préoccupent des populations minoritaires, des cas leur semblant isolés. Mais plus que les médias, très pratiques à accuser lorsque l'on ne sait qui pointer du doigt, c'est une société entière qui doit remettre en cause son rapport à l'enfance et la jeunesse. Car il est inadmissible que certaines populations jeunes, victimes de certaines pratiques, n'aient jamais de tribune, ne suscitent jamais d'intérêt, si ce n'est celui des associations qui ne sont malheureusement pas toujours assez entendues. Cependant, les décisions concernant les enfants et les jeunes ne peuvent se faire sans les intéressés, car passer outre leur réalité ne permet pas de cerner les problèmes auxquels ils ont confrontés. Ceci n'a rien de nouveau et nous ne pouvons qu'espérer que le temps et de nouveaux projets permettront à l'enfant de prendre la place qui est la sienne au sein de notre société, ce qui passe notamment par la lutte contre les stéréotypes liés à la jeunesse et une reconnaissance accrue de la crédibilité et de l'utilité de sa parole politique. Le gouvernement français a néanmoins pu exposer diverses mesures encourageantes, et sa préoccupation pour la situation des mineurs est réelle. Peut-être pouvons nous malgré tout rêver d'un prochain rapport français dans cinq ans qui prendrait davantage en compte la parole des enfants ?

Le Zeugma & L'Iné – Florine HAUSFATER, Sandrine OGÉ, Anna FINKEL et Tristan VARTANIAN

^{*}Des militaires français sont accusés d'avoir commis des agressions sexuelles sur des enfants sur le sol centrafricain lors de l'opération de maintien de la paix Sangaris. Ces crimes auraient eu lieu en 2013-2014 et ont été révélés à la France par un haut responsable de l'ONU en 2015. L'enquête n'est toujours pas terminée.